

Chatbot RH avec RAG (OpenAI + FAISS)

Pose une question sur la politique RH (télétravail, congés, formation, etc.).

 Votre question :

Quelle est la politique de télétravail ?

Envoyer

Réponse :

La politique de télétravail stipule que le télétravail est volontaire pour le salarié et l'employeur, sauf en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure. Il peut être instauré dès l'embauche ou en cours d'exécution du contrat de travail.

Les principales dispositions pour la mise en œuvre effective du télétravail doivent être communiquées par écrit. Une période d'adaptation est prévue, mais le nombre de jours et les locaux concernés doivent être spécifiés.

Le télétravailleur doit restituer tout le matériel mis à disposition par la société à la fin de son télétravail. De plus, le télétravailleur est prioritaire pour occuper un poste sans télétravail correspondant à ses qualifications et compétences, sous réserve de respecter les règles relatives aux priorités d'embauche ou de réembauche.